



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

FINANCES

Demandes de financements dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22, 26°,

vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour l'année 2023,

vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

vu son arrêté du 17 février 2023 portant délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire,

considérant que le dispositif du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, soutient financièrement la rénovation du parc lumineux d'éclairage public,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre dudit Fonds vert, pour remplacer les lanternes sur le territoire d'Ivry-sur-Seine pour un montant prévisionnel des travaux de 496 425 € HT,

vu le plan de financement prévisionnel, ci-annexé,

vu le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : SOLLICITE des demandes de financements auprès de l'Etat, pour les opérations précitées.

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ARTICLE 4 : AMPLIATION de la présente décision sera adressée au Préfet du Val-de-Marne après publication.

FAIT EN MAIRIE LE 27 FEV. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 FEV. 2023

RECU EN PREFECTURE

LE 27 FEV. 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 27 FEV. 2023



Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Et par délégation,

Romain MARCHAND
1^{er} Adjoint au Maire